

Idées

Le point de vue de ZAKI LAÏDI

L'OMC sur la « troisième voie »

La désignation désormais quasi certaine de Pascal Lamy à la tête de l'OMC a plusieurs significations. Elle est également porteuse d'indications potentielles quant aux voies que pourrait emprunter l'OMC dans l'avenir.

Depuis Seattle, la ligne de clivage au sein de l'OMC semblait se faire sur un axe Nord-Sud. D'un côté, le Nord, qui prône l'ouverture des marchés dans les nouveaux domaines de sa puissance (les services) et le respect le plus strict des droits de propriété intellectuelle qui permettent d'asseoir juridiquement cet avantage comparatif. De l'autre, les pays du Sud, méfiants à l'égard d'une politique d'ouverture rapide, dont les bénéfices économiques sont mal évalués, mais exigeant au préalable une ouverture des marchés du Nord au domaine dans lequel ils disposent d'un avantage comparatif décisif : celui des produits agricoles.

Cette ligne de clivage existe et a été exacerbée par les conflits sur les droits de propriété et le coton. Sur le fond, chacun veut libéraliser les secteurs où il est sûr de gagner et résiste à ouvrir les secteurs où les coûts sociaux et politiques de l'ouverture sont élevés. Or, il est bien évident que, sur le fond, les Etats-Unis, comme l'Europe, défendent des positions voisines.

Mais cette ligne de clivage ne résume pas toute la dynamique de l'OMC. Et, d'une certaine manière, la désignation de Pascal Lamy montre que l'identification de l'OMC à une organisation du conflit Nord-Sud ne tient pas. Si un Européen a été désigné face à trois représentants du Sud, c'est parce que le Sud n'est pas un ensemble homogène. Si les PMA (pays les moins avancés) ou l'Inde ont officiellement soutenu l'Européen contre l'Uruguayen, c'est pour une raison fondamentale : ces pays, encore très protégés, notamment dans le domaine agricole, appréhendent une libéralisation trop forte des marchés agricoles, dont les bénéficiaires seraient les pays émergents comme le Brésil, l'Uruguay, la Thaïlande et bien sûr l'Australie.

L'Europe a souvent été présentée comme le « mouton noir », car elle résistait à l'ouverture de ses marchés agricoles pour préserver les intérêts des agriculteurs, et notamment des agriculteurs français. Naturellement, cette critique n'est pas injustifiée. Le coût de certaines

protections - et notamment des subventions à l'exportation - est dévastateur pour beaucoup de pays du Sud et n'est profitable chez nous qu'à certains producteurs déjà très riches. Mais croire, comme le disent les Brésiliens, que l'ouverture des marchés agricoles est un impératif catégorique qui profitera à tout le monde est largement infondé. Il faut tout d'abord distinguer entre les pays en développement - qui sont des importateurs nets de produits agricoles et qui n'ont pas forcément intérêt à une ouverture des marchés ou à une suppression des subventions aux exportations - et les exportateurs nets de produits agricoles, pour qui le gain d'une ouverture des marchés du Nord présente un indiscutable avantage.

Par ailleurs, il faut distinguer au sein des produits agricoles entre les produits tropicaux, où la quasi-totalité des pays en développement ont un intérêt à plus de libéralisation, et les produits comme le blé, le maïs ou le riz, qu'ils importent et qui se trouvent précisément être des produits fortement subventionnés au Nord. Il ne s'agit donc pas de renoncer à l'ouverture des marchés agricoles, mais de sortir d'une vision idéologique et simpliste de cette libéralisation qui ne tiendrait pas compte de ces différences.

Or, il est absolument évident que si le G20 ne s'est pas reporté mécaniquement sur les candidats du Sud, c'est parce que ces mêmes pays n'ont pas les mêmes intérêts. Les PMA ont fondamentalement intérêt à protéger leur accès préférentiel aux marchés européens, ce qui suppose donc une libéralisation différenciée qui ne profiterait pas aux seuls pays émergents. Et si l'Inde, le Brésil ou la Chine affichent des profits tiers-mondistes, leurs intérêts sont divergents. L'Inde, qui a tenu compte du poids de ses 600 millions d'agriculteurs, est beaucoup plus sensible au discours européen sur la multifonctionnalité agricole que le Brésil.

Du coup, une des vraies questions est celle de savoir si le débat intellectuel engagé par Pascal Lamy autour des préférences collectives - débat qui n'a guère trouvé de relais en France, probablement parce que les altermondialistes n'en ont jamais parlé - pourra resurgir dans l'agenda de l'OMC. L'idée étant que si la libéralisation des échanges présente d'indéniables avantages sur lesquels il ne faudrait surtout pas revenir, il est impossible d'ignorer le fait que cette libéralisation bute sur certaines résistances sociales, politiques et culturelles. Naturellement, ces résistances peuvent émaner de lobbies économiques puissants, comme le lobby sucrier en France. Quand la libéralisation touche certains services comme l'eau, l'éducation, la santé ou la culture, les choses sont différentes. Cela ne veut pas dire que ces secteurs ne gagneraient pas à être intégrés au marché. Cela veut plutôt dire qu'on ne peut pas les considérer comme des biens marchands comme les autres. Toute la question est alors celle de savoir quel statut donner à ces biens qui ne peuvent se soustraire au marché sans s'identifier exclusivement à un bien marchand. C'est ce que l'on pourrait appeler la « troisième voie » du commerce mondial. L'Europe, dans cette

perspective, a lancé le débat sur lamultifonctionnalitéde l'agriculture. Il reste à savoir comment cette problématique peut être relayée au niveau mondial sans naturellement retomber dans le protectionnisme. C'est ce à quoi devraient s'employer les ONG et les altermondialistes qui dénoncent rituellement l'Europe libérale, alors qu'ils n'ont pas compris que l'Europe est aujourd'hui à l'OMC la région du monde qui demande le plus de régulation. ZAKI LAÏDI est politologue au CERI.